

Infographie - Quel est l'état actuel de la nature dans l'UE ?



L'UE reconnaît depuis longtemps la nécessité de préserver la nature et la biodiversité: son premier acte législatif, la directive "Oiseaux", a été adopté en 1979 et a été suivi de plusieurs autres actes législatifs et programmes de financement . Malgré ces efforts, l'état de la nature de l'UE connaît un **net déclin**.

L'UE et ses États membres travaillent à l'élaboration d'un nouvel acte législatif pour remettre la nature et les espèces en bon état. Le **règlement sur la restauration de la nature** fixera des objectifs contraignants en faveur des principaux écosystèmes et habitats ainsi que des espèces qui y vivent.

L'Agence européenne pour l'environnement, dans son évaluation pour 2020 qui est la plus récente, dresse un **tableau alarmant de la nature de l'UE**, en particulier des habitats abritant tous types d'animaux et de plantes.

Liens utiles

[Consulter l'infographie sur www.consilium.europa.eu](http://www.consilium.europa.eu)